

**GOURMET N50****GOURMET N50**2.2 : Gaz non inflammable  
et non toxique.**Attention****1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****Identificateur de produit****Nom commercial**

: GOURMET N50

**N° FDS**

: GOURMET N50

**Usage**

: Industriel et professionnel. Faire une analyse des risques avant utilisation.

**Identification de la société**: MESSER FRANCE  
25 rue Auguste Blanche  
92816 Puteaux Cedex FRANCE  
Tel. 00 33 1 40 80 33 00**Adresse e-mail (personne  
compétente)**

: e-mail: infofds@messer.fr

**Numéro d'appel d'urgence**

: 00 33 1 40 80 33 66

**2 Identification des dangers****Classification de la substance ou du mélange****Classe de Risque et catégorie de  
code réglementaire CE 1272/2008 (CLP)**• **Dangers physiques** : Gaz sous pression - Gaz comprimés - Attention (H280)**Éléments d'étiquetage****Règlement d'Etiquetage CE 1272/2008  
(CLP)**• **Pictogrammes de danger**• **Pictogrammes de danger**• **Mention d'avertissement**

: Attention

• **Mention de danger**

: H280 : Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

• **Informations additionnelles sur les  
dangers**

: Asphyxiant à forte concentration.

• **Mentions de mise en garde**- **Stockage**

: P403 : Stocker dans un endroit bien ventilé.

**GOURMET N50****GOURMET N50****2 Identification des dangers (suite)**

Etiquetage CE 67/548 ou CE 1999/45

Symbole(s) : Aucun(e).

Phrase(s) R : Aucun(e).

Phrase(s) S : Aucun(e).

**Autres dangers**

Autres dangers : Asphyxiant à forte concentration.

**3 Composition/informations sur les composants**

Substance / Préparation : Préparation.

Composants : Ce produit n'est pas dangereux.

Nom de la substance	Contenance	No CAS	No CE	No Index	No. Enregistrement	Classification
Azote	: 50 %	7727-37-9	231-783-9	----	NOTE 1	----- Press. Gas (H280)
Dioxyde de carbone	: 50 %	124-38-9	204-696-9	----	NOTE 1	----- Liq. Gas (H280)

Voir le texte complet des Phrases-R au chapitre 16

Voir au chapitre 16 le texte complet des positions-H

Note 1: Listé dans l'Annexe IV/V de Reach, exempté d'enregistrement

Note 2: Limite d'enregistrement non atteinte

**4 Premiers secours****Premiers secours**

- Inhalation : Peut causer l'asphyxie à concentration élevée. Les symptômes peuvent être une perte de connaissance ou de motricité. La victime peut ne pas être prévenue de l'asphyxie.  
Déplacer la victime dans une zone non contaminée, en s'équipant d'un appareil respiratoire autonome. Laisser la victime au chaud et au repos. Appeler un médecin. Pratiquer la respiration artificielle si la victime ne respire plus.
- Ingestion : L'ingestion n'est pas considérée comme un mode d'exposition possible.

**5 Mesures de lutte contre l'incendie**

Risques spécifiques : L'exposition prolongée au feu peut entraîner la rupture et l'explosion des récipients.

**Moyens d'extinction**

- Agents d'extinction appropriés : Tous les agents d'extinction connus peuvent être utilisés.

**Méthodes spécifiques**

: Si possible, arrêter le débit gazeux.

S'éloigner du récipient et le refroidir avec de l'eau depuis un endroit protégé.

Equipements de protection spéciaux pour pompiers : Dans les espaces confinés utiliser un appareil respiratoire autonome.

**6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**Précautions pour les personnes : Evacuer la zone.  
Assurer une ventilation d'air appropriée.  
Porter un appareil respiratoire autonome pour entrer dans la zone, à moins d'avoir contrôlé que celle-ci est sûre.Précautions pour la protection de l'environnement : Essayer d'arrêter la fuite.  
Empêcher la pénétration du produit dans les égouts, les sous-sols, les fosses, ou tout autre endroit où son accumulation pourrait être dangereuse.

**GOURMET N50****GOURMET N50****6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle (suite)**

**Méthodes de nettoyage** : Ventiler la zone.

**7 Manipulation et stockage**

**Manipulation** : Ouvrir lentement le robinet pour éviter une mise en pression brutale ("coup de bélier")  
Empêcher l'aspiration d'eau dans le récipient.  
Interdire les remontées de produits dans le récipient.  
Utiliser seulement l'équipement spécifié approprié à ce produit et à sa pression et température d'utilisation. Contacter votre fournisseur de gaz en cas de doute.  
Se reporter aux instructions du fournisseur pour la manipulation du récipient.

**Stockage** : Stocker le récipient dans un endroit bien ventilé, à température inférieure à 50°C.

**8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

**Protection individuelle** : Assurer une ventilation appropriée.

**Limites d'exposition professionnelle** : Dioxyde de carbone : ILV (EU) - 8 H - [mg/m<sup>3</sup>] : 9000  
Dioxyde de carbone : ILV (EU) - 8 H - [ppm] : 5000  
Dioxyde de carbone : TLV<sup>©</sup> -TWA [ppm] : 5000  
Dioxyde de carbone : TLV<sup>©</sup> -STEL [ppm] : 30000  
Dioxyde de carbone : ILV (EU) - 8 H - [mg/m<sup>3</sup>] : 9000  
Dioxyde de carbone : ILV (EU) - 8 H - [ppm] : 5000  
Dioxyde de carbone : TLV<sup>©</sup> -TWA [ppm] : 5000  
Dioxyde de carbone : TLV<sup>©</sup> -STEL [ppm] : 30000

**9 Propriétés physiques et chimiques**

**Etat physique à 20 °C** : Gaz comprimé.

**Densité relative, gaz (air=1)** : Plus lourd que l'air.

**Autres données** : Gaz ou vapeur plus lourd que l'air. Peut s'accumuler dans les endroits confinés, en particulier dans les points bas et les sous-sols.

**10 Stabilité et réactivité**

**Stabilité et réactivité** : Stable dans les conditions normales.

**11 Informations toxicologiques**

**Informations toxicologiques** : Ce produit n'a pas d'effet toxicologique connu.

**Inhalation (rat) CL50 [ppm/4h]** : Aucune donnée disponible.

**12 Informations écologiques**

**Précautions pour l'environnement** : Empêcher la pénétration du produit dans les égouts, les sous-sols, les fosses, ou tout autre endroit où son accumulation pourrait être dangereuse.

**Effet sur la couche d'ozone** : Aucun(e).

**Potentiel de réchauffement global [CO<sub>2</sub>=1]** : Contient un (des) gaz à effet de serre, non soumis au Règlement 842/2006/EC

**GOURMET N50****GOURMET N50****13 Considérations relatives à l'élimination**

- Généralités** : Ne pas rejeter dans tout endroit où son accumulation pourrait être dangereuse.  
Contacter le fournisseur si des instructions sont souhaitées.
- Méthode d'élimination** : Consulter le fournisseur pour des recommandations spécifiques.

**14 Informations relatives au transport**

- Numéro ONU** : 1956  
• **Etiquetage ADR, IMDG, IATA**



: 2.2 : Gaz non inflammable et non toxique.

**Transport terrestre****ADR/RID**

- I.D. n°** : 20  
**Nom d'expédition des Nations unies** : GAZ COMPRIMÉ, N.S.A (Dioxyde de carbone, Azote)  
**Classe(s) de danger pour le transport** : 2  
**- Code de classification ADR/RID** : 1 A  
**- Packing Instruction(s) - General** : P200  
**- Tunnel Restriction** : E : Passage interdit dans les tunnels de catégorie E.

**Transport par mer**

- Code IMO-IMDG**
- **Désignation officielle pour le transport** : GAZ COMPRIMÉ, N.S.A (Dioxyde de carbone, Azote)
- **ADR** : 2.2
- Groupe d'emballage IMO** : P200
- IMDG-Pollution marine** : NO
- Emergency Schedule (EmS) - Fire** : F-C
- Emergency Schedule (EmS) - Spillage** : S-V
- Instructions - Packing** : P200

**Transport aérien**

- ICAO/IATA**
- Désignation officielle de transport** : COMPRESSED GAS, N.O.S. (Carbon dioxide, Nitrogen)
- **ADR** : 2.2
- **IATA-Passenger and Cargo Aircraft** : Allowed.  
**- Packing instruction** : 200
- **Cargo Aircraft only** : Allowed.  
**- Packing instruction** : 200

Eviter le transport dans des véhicules dont le compartiment du chargement n'est pas séparé de la cabine de conduite.  
S'assurer que le conducteur du véhicule connaît les dangers potentiels du chargement ainsi que les mesures à prendre en cas d'accident ou autres éventualités.

Avant de transporter les récipients :

- S'assurer que les récipients sont fermement arrimés.  
- S'assurer que le robinet de bouteille est fermé et ne fuit pas.

## GOURMET N50

## GOURMET N50

**14 Informations relatives au transport (suite)**

- S'assurer que le bouchon de protection de sortie du robinet (quand il existe) est correctement mis en place.
- S'assurer que le dispositif de protection du robinet (quand il existe) est correctement mis en place.
- Assurer une ventilation convenable.
- Se conformer à la réglementation en vigueur.

**15 Informations réglementaires**

**Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement** : S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées.

**16 Autres informations**

Asphyxiant à forte concentration.  
Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé.  
Ne pas respirer les gaz.  
Les risques d'asphyxie sont souvent sous-estimés et doivent être soulignés pendant la formation des opérateurs.  
Récipient sous pression.

**Liste du texte complet des Positions- H en section 3** : H280 : Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

La présente Fiche de Données de Sécurité a été établie conformément aux Directives Européennes en vigueur et est applicable à tous les pays qui ont traduit les Directives dans leur droit national.

**DENEGATION DE RESPONSABILITE** : Avant d'utiliser ce produit pour une expérience ou un procédé nouveaux, examiner attentivement la compatibilité et la sécurité du matériel mis en oeuvre.  
Les informations données dans ce document sont considérées comme exactes au moment de son impression. Malgré le soin apporté à sa rédaction, aucune responsabilité ne saurait être acceptée en cas de dommage ou d'accident résultant de son utilisation.

Fin du document